

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Cession au profit de la SOLEAM de parcelles situées dans la ZAC du technopôle de Château-Gombert à 13013 Marseille.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la cession au profit de la SOLEAM des parcelles situées à Château-Gombert, 13013 Marseille, cadastrées section I 168, 104, 105, 98, 166 et K 107, 16, 10p au prix de 1 246 000 €, conforme à l'estimation des services du Domaine et de la parcelle K 50 au prix en cours d'estimation par les Domaines,
- d'autoriser la signature de l'acte de cession, le cas échéant, d'un protocole foncier comportant une prise de possession anticipée des lieux ainsi que de tous autres documents se rattachant à cette transaction,

La recette correspondante d'un montant de 1 246 000 €, qui sera majoré de la valeur de la parcelle K 50 fixée par les domaines, sera imputée au chapitre 775 du budget départemental.

Les frais annexes seront à la charge de la SOLEAM.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**